

Arrêté du
fixant la liste des emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires

NOR :

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° du relatif aux statuts d'emplois de directeur de greffe fonctionnel des services judiciaires, notamment son article 5,

Arrête :

CHAPITRE I^{ER}

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPLOIS DE GREFFIER FONCTIONNEL
DU PREMIER GROUPE DES SERVICES JUDICIAIRES**

Article 1^{er}

En application des dispositions prévues par l'article 6 du décret du susvisé, la liste des emplois de greffier fonctionnel du premier groupe est fixée conformément aux tableaux ci-dessous :

- a) Emplois de chef de greffe du premier groupe dans les tribunaux d'instance

Emplois de chef de greffe du premier groupe	
Ressort	Siège du tribunal d'instance
Cour d'appel d' Agen	Condom
	Figeac
Cour d'appel d' Aix-en-Provence	Manosque
Cour d'appel d' Amiens	Péronne
Cour d'appel d' Angers	La Flèche
Cour d'appel de Besançon	Saint-Claude
Cour d'appel de Bordeaux	Sarlat-la-Canéda
Cour d'appel de Bourges	Clamecy
Cour d'appel de Caen	Viré
Cour d'appel de Chambéry	Thonon-les-Bains
Cour d'appel de Dijon	Montbard
	Saint-Dizier
Cour d'appel de Lyon	Lyon (tribunal de police)
Cour d'appel de Nancy	Lunéville
Cour d'appel de Nîmes	Annonay
	Mende
	Pertuis
Cour d'appel de Poitiers	Fontenay-le-Comte
	Jonzac
Cour d'appel de Reims	Sedan
Cour d'appel de Riom	Saint-Flour
Cour d'appel de Rouen	Les Andelys
Cour d'appel de Toulouse	Saint-Girons

b) Emplois de chef de greffe du premier groupe dans les conseils de prud'hommes

Emplois de chef de greffe du premier groupe	
Ressort	Siège du conseil de prud'hommes
Cour d'appel d' Agen	Agen
	Auch
	Cahors
	Marmande

Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Arles
	Digne-les-Bains
	Draguignan
	Fréjus
Cour d'appel d'Amiens	Abbeville
	Beauvais
	Compiègne
	Péronne
	Soissons
Cour d'appel d'Angers	Laval
	Saumur
Cour d'appel de Basse-Terre	Basse-Terre
	Pointe-à-Pitre
Cour d'appel d'Angers de Bastia	Ajaccio
	Bastia
Cour d'appel de Besançon	Dôle
	Lons-le-Saunier
	Lure
	Vesoul
Cour d'appel de Bordeaux	Angoulême
	Bergerac
	Libourne
	Périgueux
Cour d'appel de Bourges	Nevers
Cour d'appel de Caen	Alençon
	Argentan
	Avranches
	Cherbourg
	Coutances
	Lisieux
Cour d'appel de Cayenne	Cayenne
Cour d'appel de Chambéry	Aix-les-Bains
	Albertville
	Bonneville
	Chambéry

Cour d'appel de Colmar	Haguenau
	Saverne
	Schiltigheim
Cour d'appel de Dijon	Chaumont
	Mâcon
Cour d'appel de Douai	Avesnes-sur-Helpe
	Boulogne-sur-Mer
	Douai
	Hazebrouck
	Lannoy
	Saint-Omer
	Tourcoing
Cour d'appel de Grenoble	Bourgoin-Jallieu
	Gap
	Montélimar
Cour d'appel de Limoges	Brive-la-Gaillarde
	Guéret
	Tulle
Cour d'appel de Lyon	Belley
	Bourg-en-Bresse
	Montbrison
	Oyonnax
	Roanne
	Villefranche-sur-Saône
Cour d'appel de Metz	Forbach
	Thionville
Cour d'appel de Montpellier	Carcassonne
	Millau
	Rodez
	Sète
Cour d'appel de Nancy	Bar-le-Duc
	Épinal
	Longwy
	Saint-Dié
	Verdun

Cour d'appel de Nîmes	Alès
	Annonay
	Aubenas
	Mende
	Orange
Cour d'appel d'Orléans	Montargis
Cour d'appel de Paris	Auxerre
	Fontainebleau
	Sens
Cour d'appel de Pau	Dax
	Mont-de-Marsan
Cour d'appel de Poitiers	Les Sables d'Olonne
	Niort
	Rochefort
	Thouars
Cour d'appel de Reims	Châlons-en-Champagne
	Charleville-Mézières
	Épernay
Cour d'appel de Rennes	Dinan
	Guingamp
	Lorient
	Morlaix
	Saint-Malo
	Saint-Brieuc
	Vannes
Cour d'appel de Riom	Aurillac
	Le Puy-en-Velay
	Montluçon
	Moulins
	Riom
	Vichy
Cour d'appel de Rouen	Bernay
	Dieppe
	Évreux
	Louviers

Cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion	Saint-Pierre-de-la-Réunion
Cour d'appel de Toulouse	Albi
	Foix
	Saint-Gaudens
Cour d'appel de Versailles	Argenteuil
	Châteaudun
	Dreux
	Mantes-la-Jolie
	Rambouillet

c) Emplois de chef de service du premier groupe dans les juridictions

Emplois de chef de service du premier groupe		
Ressort	Juridiction	Nombre d'emplois
Cour d'appel d'Angers	Tribunal d'instance d'Angers	1

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPLOIS DE GREFFIER FONCTIONNEL DU DEUXIÈME GROUPE DES SERVICES JUDICIAIRES

Article 2

En application des dispositions prévues par l'article 5 du décret du susvisé, la liste des emplois de greffier fonctionnel du deuxième groupe est fixée conformément aux tableaux ci-dessous :

a) Emplois de chef de greffe du deuxième groupe dans les tribunaux d'instance

Emplois de chef de greffe du deuxième groupe	
Ressort	Siège du tribunal d'instance
Cour d'appel d'Agen	Auch
Cour d'appel d'Amiens	Soissons
Cour d'appel de Besançon	Lure
	Montbéliard
	Vesoul

Cour d'appel de Bourges	Saint-Amand-Montrond
Cour d'appel de Caen	Coutances
Cour d'appel de Limoges	Brive-la-Gaillarde
Cour d'appel de Nancy	Saint-Dié
Cour d'appel de Poitiers	Châtelleraut
	Les Sables d'Olonne
Cour d'appel de Riom	Montluçon
Cour d'appel de Versailles	Colombes

b) Emplois de chef de greffe du deuxième groupe dans les conseils de prud'hommes

Emplois de chef de greffe du deuxième groupe	
Ressort	Siège du conseil de prud'hommes
Cour d'appel de Colmar	Mulhouse
Cour d'appel de Paris	Longjumeau
Cour d'appel de Rouen	Le Havre

c) Emplois de chef de service du deuxième groupe dans les juridictions

Emplois de chef de service du deuxième groupe		
Ressort	Juridiction - Service	Nombre d'emplois
Cour de cassation	Greffe	2
	Secrétariat du parquet général autonome	1
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Tribunal de grande instance de Marseille	2
	Tribunal de grande instance de Nice	1
Cour d'appel de Basse-Terre	Tribunal de grande instance de Basse-Terre	1
	Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre	1
Cour d'appel de Bordeaux	Tribunal de grande instance de Bordeaux	2
Cour d'appel de Cayenne	Tribunal de grande instance de Cayenne	1
Cour d'appel de Douai	Tribunal de grande instance de Lille	2
Cour d'appel de Fort-de-France	Tribunal de grande instance de Fort-de-France	1
Cour d'appel de Lyon	Tribunal de grande instance de Lyon	2

Cour d'appel de Montpellier	Tribunal de grande instance de Montpellier	1
Cour d'appel de Paris	Cour d'appel de Paris	3
	Tribunal de grande instance de Bobigny	2
	Tribunal de grande instance de Créteil	2
	Tribunal de grande instance d'Évry	1
	Tribunal de grande instance de Meaux	1
	Tribunal de grande instance de Paris (greffe)	3
	Tribunal de grande instance de Paris (secrétariat du parquet autonome)	2
	Conseil de prud'hommes de Bobigny	1
	Conseil de prud'hommes de Paris	1
Cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion	Tribunal de grande instance de Mamoudzou	1
	Tribunal de grande instance de Saint-Denis-de-la-Réunion	1
	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre-de-la-Réunion	1
Cour d'appel de Toulouse	Tribunal de grande instance de Toulouse	1
Cour d'appel de Versailles	Tribunal de grande instance de Nanterre	2
	Tribunal de grande instance de Pontoise	1
	Tribunal de grande instance de Versailles	1
	Conseil de prud'hommes de Nanterre	1

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

La garde des sceaux,
ministre de la justice,

Christiane TAUBIRA